



Lausanne / Lugano / Zürich, le 10 octobre 2017

Référendum contre la Ljar : la Coalition pour la protection des joueurs attend la concrétisation du projet avant de se prononcer

La Coalition pour la protection des joueurs a pris connaissance du projet de référendum contre la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Elle attend des précisions sur les évolutions réglementaires en cours avant de se positionner définitivement sur la votation populaire.

Les Jeunes Vert'libéraux, les Jeunes UDC et les Jeunes libéraux-radicaux ont lancé un référendum contre la loi sur les jeux d'argent. La Coalition pour la protection des joueurs en a pris connaissance, mais ne se positionne pas encore sur cet objet, bien qu'elle comprenne la déception de nombreux acteurs face à un projet insuffisant en matière de prévention.

Lors des débats parlementaires, la Coalition pour la protection des joueurs a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de renforcer la prévention en matière de jeu excessif. En effet, il n'est pas possible d'ouvrir largement le marché des jeux, sans un minimum de garde-fous. Ces propositions n'ont cependant été que très partiellement entendues. Les deux principales revendications de la Coalition n'ont pas été retenues, à savoir une participation des casinos au financement des mesures de prévention et de prise en charge d'une part, et la constitution d'un organisme indépendant en matière de jeu excessif d'autre part.

À l'issue des travaux, la déception domine, face à une loi qui ne protège pas suffisamment la population. Toutefois, la crédibilité des mesures de prévention dépend encore de la teneur des dispositions réglementaires accompagnant la loi. Rappelons que ces dispositions sont actuellement en révision, tant au niveau de la Confédération (projets d'ordonnances – bientôt mis en consultation), qu'au niveau des Cantons (révision du concordat sur les jeux d'argent – actuellement en consultation).

La Coalition pour la protection des joueurs saisit l'opportunité d'un possible référendum pour rappeler les enjeux de la problématique méconnue du jeu excessif. Elle reste très attentive au danger de privilégier l'objectif fiscal de l'Etat au détriment de son devoir de protection. Elle réserve son positionnement sur le référendum, une fois les éléments de concrétisation connus, à savoir au printemps 2018.

Contacts :

F : Jean-Félix Savary, Secrétaire général GREA, 079 345 73 19, jf.savary@grea.ch

D : Petra Baumberger, Generalsekretärin Fachverband Sucht, 079 384 66 83, baumberger@fachverbandsucht.ch

I : Jann Schumacher, Président Ticino Addiction, 079 409 82 51, jann.schumacher@stca.ch